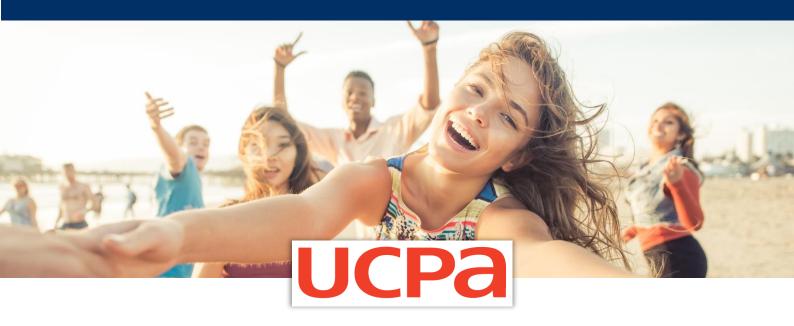
## OFFRE COVID FRANCE EN COMPLÉMENT DE VOTRE CONTRAT ASSUR'VACANCES n°3190



AVANT LE DÉPART	Montants maximum couvert
Téléconsultation avant départ	1 appel
Annulation pour maladie type COVID déclarée dans le mois qui précède le départ  Annulation pour non-acceptation dans transport collectif prévu	Selon le plafond mentionné dans votre contrat
(train, bus, covoiturage)	
PENDANT LE SÉJOUR	Montants maximum couvert
Retour au domicile suite à maladie	Frais réels
Retour au domicile suite à annulation du transport collectif prévu (train, bus, covoiturage)	1000 € / personne et 50 000 € / groupe
Frais d'hébergement suite mise en quatorzaine	80 € / nuit - 14 nuits maximum
Frais d'hébergement suite à l'annulation du transport collectif prévu	80 € / nuit - 14 nuits maximum
Soutien psychologique	6 entretiens / événement
Valise de secours	100 € / personne et 350 € / famille
APRÈS RETOUR	Montants maximum couvert
Aide-ménagère	15 heures réparties sur 4 semaines
Livraison de courses ménagères	15 jours maximum et 1 livraison / semaine
Soutien psychologique suite retour au domicile	6 entretiens / événement

## **Assurinco Assurance Voyage**

Filiale de Cabinet Chaubet Courtage - SARL de courtage en assurances au capital de 140 750 €
Siège Social : 122 Bis Quai de Tounis, 31000 TOULOUSE – <a href="www.assurinco.com">www.assurinco.com</a> - RCS TOULOUSE N° SIREN 385 154 620
Immatriculé à l'ORIAS dans la catégorie courtier d'assurance sous le N°07001894 - site web ORIAS : <a href="www.orias.fr">www.orias.fr</a>

